



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

République Française

## CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 08/23 - APPROBATION DE LA RÉSILIATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE 2023 RELATIF A L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIES, AFIN D'ASSURER LA DÉFENSE INCENDIE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) DE LA COMMUNE – SIGNATURE DE L'AVENANT DE RÉSILIATION N°1 AU CONTRAT

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,
- Vu le Code de la Commande Publique
- Vu le contrat de maintenance 2023 en date 19 décembre 2022 portant sur le marché public avec la société CDA, considérant que la prestation ne sera pas exécutée en accord avec le titulaire.

APPROUVE la résiliation du contrat avant même le commencement d'exécution auprès de la société CDA INCENDIE représentée par Monsieur Olivier RODET, en qualité de dirigeant dont le siège est situé 33 rue de Bellevue – 92700 COLOMBES

DIT que le titulaire du contrat a renoncé à une indemnisation due à la résiliation du présent contrat

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 janvier 2023



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le .....  
Et de la publication ou notification le .....